

	REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS MASCULINS	<u>Saisons</u> <u>2025/2026</u> <u>2026/2027</u>
ANNEXE	EQUIPES « ESPOIRS » - DIVISION PRE-NATIONALE	

Principe du projet :

« Afin de continuer le projet de formation des joueurs avec pour objectif de faciliter l'intégration de ces jeunes joueurs dans les équipes nationales de notre territoire, nous intégrons dans la poule du secteur de Pré-Nationale un maximum de deux (2) équipes "Espoirs" »

Fonctionnement :

- Le(s) club(s) porteur(s) d'une équipe « Espoirs » retenue par la Ligue aura (auront) la possibilité de l'engager sur **deux saisons sportives consécutives** à condition de respecter les spécificités de celle-ci.
- Une équipe « Espoirs » :
 - est portée par un club (possibilité d'être une inter-équipe [IE-] dans le cadre des C.T.C.) et
 - est composée majoritairement de joueurs de moins de 21 ans (tolérance maximum de deux joueurs de moins de 23 ans [U22 & U23]).
- Les joueurs sont listés et ne peuvent pas jouer dans une autre équipe évoluant dans la même division.
- Leurs rencontres sont comptabilisées dans le championnat.
- Ces équipes « Espoirs » ne peuvent ni monter, ni descendre.

Spécificités du club porteur :

- Club possible :
 - Club ayant une équipe en Championnat de France Seniors Masculins (NM1, NM2 ou NM3) lors de la saison N-1.
- Encadrement de l'équipe :
 - Entraîneur : **DET**
 - Adjoint : **Module 1 du DET**
 - Trois **OTM** pour les tenues des tables de marque (obligation du chronomètre de tirs / en cas d'impossibilité désignations réalisées avec indemnisation par le club porteur).
- Nombre d'entraînements minimum de l'équipe : 3
- Gymnase : classement fédéral : **H2** au minimum

Devenir des équipes « Espoirs » à la fin du cycle des deux saisons sportives ou Arrêt anticipé de l'équipe « Espoirs » :

Aucune possibilité d'intégration dans les divisions Seniors Régionales ne sera proposée au club porteur.
A la fin d'un cycle de deux saisons, le club devra obligatoirement refaire un acte de candidature
En cas de non-respect des critères, la Ligue pourra retirer au club le droit de disposer d'une équipe « Espoirs » pour la saison suivante avec aucune possibilité d'intégration dans les divisions Seniors Régionales.

Procédure

Appel à candidature effectué par la Commission Régionale des Compétitions 5x5

Transmission d'un dossier explicatif du projet par le club porteur : Le club doit fournir dans son dossier explicatif du projet à minima les réponses liées aux spécificités du club porteur avant une date limite fixée par la Commission.

Etude des candidatures reçues par la Commission Régionale des Compétitions 5x5.

Validation des places réservées aux équipes « Espoirs » pour les 2 saisons sportives suivantes par le Bureau Régional.

	POULE PYRENEES (PYR)	POULE MEDITERRANEE (MED)
	Equipe « Espoirs »	Equipe « Espoirs »
Saison 2023/2024	TOAC Basket	
Saison 2024/2025		
Saison 2025/2026	Appel à candidature	
Saison 2026/2027		Appel à candidature